

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/10/2024 - 49821 - 2015 B 04612 - 812 023 679 - 3A BOULOGNE

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SARL DELRIEU ALEXANDRE 3A BOULOGNE				
SIRET	8	1	2	0
	2	3	6	7
	9	0	0	0
	1	0		
Mél : boulogne@beautygestion.com				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
151 BOULEVARD JEAN JAURES 92100 BOULOGNE BILLANCOURT				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées	Soins de Beauté			Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0 Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	23 698	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom/Adresse	
			N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom/Adresse	
			N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			Nom	
			État de résidence	
			N°	
H LOGICIEL D'INFORMATIQUE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé Wavesoft		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				
Tél :				
Date : 12/01/2024				
Qualité et nom du signataire : MR DELRIEU ALEXANDRE CÉLANT				
Signature : 01.42.33.73.45				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				
Examen de conformité fiscale (ECF)				
Prestataire :				

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		151 BOULEVARD JEAN JAURES		92100 BOULOGNE BILLANCOURT	
SIRET		8 1 2 0 2 3 6 7 9 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	175 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 668
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	68 699
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	5 633	
TOTAL (II)		BJ	291 220	BK	80 367
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	10 917
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	272
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	CG	15 920	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	886	
	TOTAL (III)	CJ	27 995	CK	27 995
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM			
Écarts de conversion actif	(VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	319 215	1A	80 367
Renvois: (1) dont droit au bail		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	5 633	(3) Part à plus d'1 an: CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations	Stocks		Créances

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE				Néant ☐ *	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.000.)					DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG
	Report à nouveau					DH	16 293
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	20 143
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	
	TOTAL (I)					DL	37 537
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
	Avances conditionnées					DN	
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligatoires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	169 753
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	9 772
	Dettes fiscales et sociales					DY	19 766
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	2 021
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	
TOTAL (IV)					EC	201 311	
Écart de conversion passif *					ED		
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	238 847	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	201 311
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à la réévaluation cours de l'exercice		à la mise en œuvre		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
								1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	175 000	KE		KF				
	Terrains								KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		{ dont composants		L9		)	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		{ dont composants		M1		)	KM		KN		KO				
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		{ dont composants		M2		)	KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						{ dont composants		M3		)	KS	11 668	KT		KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	88 919	KW		KX		10 000	
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes								LK		LL		LM				
	TOTAL III								LN	100 587	LO		LP		10 000		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T				
	Autres participations								8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés								1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières								1T	5 401	1U		1V		232		
	TOTAL IV								LQ	5 401	LR		LS		232		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	280 988	ØH		ØJ		10 232			
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
								Par virement de poste à poste						Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
								1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO		LV		LW	175 000	1X		
	Terrains								IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF			
		Inst Générales, agencements, aménagements des constructions						IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillages industriels								IT		MJ		MK	11 668	ML		
	Autres immo. corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN	98 919	MO			
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers*						IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes								NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III								IY		NG		NH	110 587	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations								IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés								I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E		2F	5 633	2G		
	TOTAL IV								I3		NJ		NK	5 633	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK		ØL	291 220	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE						Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	11 668	QA		QB		QC	11 668		
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	59 671	QE	9 028	QF		QG	68 699		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	71 339	QV	9 028	QW		QX	80 367		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	71 339	ØP	9 028	ØQ		ØR	80 367		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6				
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)				
								NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DDFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE		Néant ☐ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS de l'exercice	Reprises Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêt d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour attoures	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	4AA
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	incorpore les	6A	6B	6C	6D
	corporelles	6E	6F	6G	6H
	Sur immobilisations : titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	titres de participations	9U	9V	9W	9X
	autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions (c.a. dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	6AA
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
		- d'exploitation	UE	UF	
Dont dotations et reprises		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI					UE

(1) à détailler sur feuillet séparé, selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE				Néant ☐ *		
CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
			1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	5 633	UV	5 633	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	272	272			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
	Charges constatées d'avance		VS	886	886			
TOTAUX			VT	6 791	VU	6 791	VV	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
			1	2	3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 772	9 772				
Personnel et comptes rattachés		8C	8 200	8 200				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 971	4 971				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 555	3 555				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 022	3 022				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	18	18				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	169 753	169 753				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 021	2 021				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	201 311	VZ	201 311		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 242				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(9)

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-B-SD 2024

Formulaire d'application de l'article 39-A du Code général de l'imposition

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE		Néant ☐ Exercice clos le		3 1 1 2 2 3	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 20 143	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses scripturaires (art 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
	Fraction des loyers et charges de crédit-bail min. (art 39-4 du CGI)			FA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art 239 sexies D du CGI))		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B-SD cadre III)			WJ	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX
	Amendes et pénalités			AU	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 15 du CGI						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						IT 3 555
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			ML	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			☐ imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) ☐ imposées au taux de 0 %		IE ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			☐ Plus-values nettes à court terme ☐ Plus-values soumises au régime des fusions		WN WD		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art 39-1-3*** et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée) Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	SW M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I				WR 23 698			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD cadre III)				WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			☐ imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) ☐ imposées au taux de 0 % ☐ imposées au taux de 19 % ☐ imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure ☐ imputées sur les déficits antérieurs		WV WH WP WJ XB	
	Autres plus-values imposables au taux de 19 %					IE	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produits nets			(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	) XA
	Produits de participations éligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX	
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *					ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art 44 septies)	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
		ZFU (art 44 octies A)	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)	PA	
		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 quaterdecies)	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 quaterdecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin d'emploi à dynamiser (art 44 sexdecies)	Zone de revitalisation rurale (art 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			XG
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YA	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YB	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD			
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies E)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				☐ Bénéfice (I moins II) ☐ Déficit (II moins I)		XI 23 698 XJ	
Déficits de l'exercice reportés en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		23 698 XO	

* Des explications complémentaires sont fournies dans la notice n° 2032-NOT-SD

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis- K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
			TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		
			↓		↓
			à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		
			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

FBP N° 2058-C-SD 2024

Document obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE				Neant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	32 950	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB		
					- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	15 343		Dividendes	ZI	32 000	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZI		
					Report à nouveau	ZG	16 293	
TOTAL I		ØF	48 293	(N.B. : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	48 293	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								
Exercice N :								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Pécisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS		
DÉTAIL DES POSTES	- Sous-traitance					YT		
	- Locations d'objets locatifs et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	35 189	
	- Personne extérieure à l'entreprise					YJ		
	- Remunération d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	17 556	
	- Rétrocession d'honoraires, commissions et courtage					YV		
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	SI	9 810	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	62 555	
	- CFE et CVAE					YW	3 218	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	YZ	1 467	
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD					YX	4 685	
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY	48 518	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	19 674	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *					ØB	100 602	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%	
	- Numéro de rente agréé *	XP				- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL		
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JN		
	Groupe résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO		
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JP		
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE				Néant ☒ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

CPHIP N° 2059-B-SD **2024**

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE		Néant ☒ *												
		<table><tr><td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td><td></td></tr><tr><td>❶ Entreprises soumises à l'IS</td><td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 <i>bis</i> du CGI) ❶</td><td></td></tr><tr><td>❷ Entreprises soumises à l'IR</td><td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 du CGI) ❶</td><td></td></tr></table>				Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷			❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 <i>bis</i> du CGI) ❶			❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶		
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷																
❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 <i>bis</i> du CGI) ❶															
❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶															
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU																
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %												
❶		❷	❸	❹												
Moins-values nettes N																
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1															
	N – 2															
	N – 3															
	N – 4															
	N – 5															
	N – 6															
	N – 7															
	N – 8															
	N – 9															
	N – 10															
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *																
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)											
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %												
❶		❷	❸	❹	❺	❻										
Moins-values nettes N																
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1															
	N – 2															
	N – 3															
	N – 4															
	N – 5															
	N – 6															
	N – 7															
	N – 8															
	N – 9															
	N – 10															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A BOULOGNE				Néant ☒ *	
I		SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice							
TOTAL (lignes 1 et 2)							
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS						
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS						
	TOTAL (lignes 4 et 5)						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)							
II		RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)					
Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④			⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL 3A BOULOGNE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023
Données en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	6
- Dont apprentis		YF	1
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	239 275
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	239 275
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	331
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	15 500
Variation positive des stocks		OD	902
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	16 732
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	24 161
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	27 622
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	51 788
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)		OG	204 219
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.		SA	204 219
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	239 275
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 3 GZ
Date de cessation	HR		3 1 / 1 2 / 2 0 2 3

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DOCU N° 2059-F-SD 2024

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Partenariat de personnes (art. 38 de l'annexe III au C.G.D.)

N° de déclaration

1 1

Néant ☐

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 3		N° SIRET		8 1 2 0 2 3 6 7 9 0 0 0 1 0	
Dénomination de l'entreprise		3A BOULOGNE					
Adresse (voie)		151 BOULEVARD JEAN JAURES					
Code postal		9 2 1 0 0		Ville		BOULOGNE BILLANCOURT	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		P1	1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P3 99
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		P2			NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P4
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique		SARL		Dénomination		3A FINANCE	
N° SIREN (si société établie en France)		8 0 3 6 3 9 0 8 7		% de détention		99.00	
Adresse		N 2		Voie		RUE DU ROULE	
Code postal		75001		Commune		PARIS 1ER ARRONDISSEMENT	
				Pays		FR	
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse		N		Voie			
Code postal				Commune			
				Pays			
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse		N		Voie			
Code postal				Commune			
				Pays			
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse		N		Voie			
Code postal				Commune			
				Pays			
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
Nom patronymique				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance		Date		N° Département		Commune	
Adresse		N		Voie			
Code postal				Commune			
				Pays			
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
Nom patronymique				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance		Date		N° Département		Commune	
Adresse		N		Voie			
Code postal				Commune			
				Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3112023	N° SIRET	81202367900010
Dénomination de l'entreprise	3A BOULOGNE		
Adresse (voie)	151 BOULEVARD JEAN JAURES		
Code postal	92100	Ville	BOULOGNE BILLANCOURT
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3A BOULOGNE

SARL au capital de 1.000 €
151 boulevard Jean Jaurès
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS NANTERRE 812 023 679

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE En date du 11 juin 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 juin à 14 heures

Les Associés de la société 3A BOULOGNE, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000 € se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19
- Quitus au gérant
- Questions diverses

Etaient présents :

- Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 1 part
- La société 3A FINANCE, représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 99 parts

TOTAL 100 parts

Seuls associés totalisant la totalité du capital social de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Alexandre DELRIEU, associé gérant, préside l'assemblée et déclare la séance ouverte.

1

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- le texte de l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence met successivement au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, constatant qu'il a été possible de réunir tous les associés sans observer les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation des assemblées générales, ratifie la convocation et la tenue de la présente Assemblée et décharge la gérance de toute responsabilité à cet égard.

Elle donne acte à la gérance du respect de la communication de tous les éléments nécessaires à son information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu Monsieur Alexandre DELRIEU en son rapport sur la gestion et les explications complémentaires qu'il a pu apporter, approuve le rapport du Gérant et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laissant apparaître **un bénéfice de 20 143 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée sur proposition du Gérant décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 20 143 €, comme suit :

Report à nouveau (n-1)	+ 16 293 €
------------------------	------------

Bénéfice au 31 12 2023	<u>+ 20 143 €</u>
Total à affecter	+ 36 436 €

Affectation :

Distribution de dividendes	+ 30 000 €
Au report à nouveau	<u>+ 6 436 €</u>
	+ 36 436 €

En conséquence, il sera versé un dividende brut de 300 € pour chacune des 100 parts d'associé.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes ainsi mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 40 000 € pour l'exercice 2020
- 32 000 € pour l'exercice 2021
- 32 000 € pour l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, l'Assemblée, après avoir pris connaissance des conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société 3A BOULOGNE et la société 3A FINANCE tel qu'énoncées dans le rapport de la gérance, approuve sans réserve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus à Monsieur Alexandre DELRIEU, gérant, pour sa gestion de l'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les résolutions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. Il est 14h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant, Président de séance.

Monsieur Alexandre DELRIEU



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line.

3A BOULOGNE

SARL au capital de 1.000 €

151 Boulevard Jean Jaurès

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS NANTERRE 812 023 679

RAPPORT DE GESTION

Présenté par le gérant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 06 2024

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Toutes précisions et tous renseignements utiles ou souhaités concernant les différents points et documents prévus par la réglementation en vigueur vous seront apportés, lesdits documents étant tenus à votre disposition conformément aux règles.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **239 275** Euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de l'activité de **Soins de Beauté**.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **222 939** Euros pour l'exercice.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **- 8 469** Euros.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euro au 31/12/2023.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **20 143** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir sont elles aussi liées directement à l'évolution de cette activité et rien ne permet de prévoir ce qu'elles seront dans les mois à venir.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 20 143 €, comme suit :

Report à nouveau (n-1)	+ 16 293 €
Bénéfice au 31 12 2023	<u>+ 20 143 €</u>
Total à affecter	+ 36 436 €

Affectation :

Distribution de dividendes	+ 30 000 €
Au report à nouveau	<u>+ 6 436 €</u>
	+ 36 436 €

En conséquence, il sera versé un dividende brut de 300 € pour chacune des 100 parts d'associé.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes ainsi mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 40 000 € pour l'exercice 2020
- 32 000 € pour l'exercice 2021
- 32 000 € pour l'exercice 2022

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, il est porté à la connaissance de l'Assemblée les conventions visées aux-dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Convention 3A BOULOGNE - SARL 3A FINANCE :

Avances de trésorerie en compte courant dans le cadre de la convention de trésorerie signée avec notre associé majoritaire à 99 %, la société 3A FINANCE.

Montant avancé à la boutique par la société 3A FINANCE au 31.12.2023 : 169 752,57 €.

Personne concernée : Monsieur Alexandre DELRIEU associé gérant, également associé gérant de 3A FINANCE.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Monsieur Alexandre DELRIEU

COLOFOREVER
151 Bld Jean Jaurès 92100 Boulogne Billancourt
RCS 812 023 679
01.42.53.73.45